

INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

(Mise en œuvre du décret 2012-132 du 30 janvier 2012)

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion à l'instar d'Amundi, son groupe d'appartenance, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier. Conscient de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise (ESG), Amundi intègre les critères du développement durable dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Leur prise en compte est un axe fort de progrès.

Grâce à une démarche incitative, complétée par un dialogue direct avec les entreprises et par une politique de vote engagée lors des assemblées générales d'actionnaires, Amundi se donne les moyens d'une notation argumentée des entreprises sur ces critères extra-financiers.

En effet, Amundi a mis en place un processus de dialogue actionnarial qui consiste, par des échanges constructifs et réguliers autour d'un système formalisé.

Celui-ci est conduit par deux entités du groupe Amundi : l'équipe de « Corporate Governance » et les analystes extra-financiers. L'équipe « Corporate Governance » engage un dialogue en amont des Assemblées Générales avec les entreprises présentant un poids important dans les portefeuilles. Les analystes extra-financiers rencontrent tout au long de l'année les émetteurs les plus significatifs et dialoguent avec les parties prenantes (ONG, organisations syndicales nationales et internationales, ...), afin de fiabiliser les données.

A. L'analyse extra-financière utilisée par Société Générale Gestion

L'analyse extra-financière permet une meilleure appréciation de la valeur des entreprises et de leur potentiel de performance à long terme.

Société Générale Gestion s'appuie sur les analyses réalisées par l'équipe d'analystes extra-financiers d'Amundi Group. Ces analystes identifient, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises les plus avancées dans leur démarche Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). L'objectif est ainsi d'analyser l'ensemble des risques et opportunités auxquels l'entreprise fait face.

Pour mener à bien ces recherches, elle a défini son propre référentiel, en s'appuyant :

- sur des textes à portée universelle comme, le Pacte Mondial des Nations-Unies en faveur des entreprises, la Déclaration de Rio sur l'environnement, les Principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, les Principes de l'Equateur qui posent les bases pour un financement responsable.
- sur les travaux d'agences de notation spécialisées, sélectionnées en fonction de la finesse de leur référentiel, de la pertinence de leurs analyses et de leur réactivité face à l'actualité des entreprises,
- sur les travaux des sociétés de courtage, des ONG (Organisations non gouvernementales) et d'universitaires,
- et surtout, sur des rencontres régulières avec les entreprises. Ces réunions sont essentielles à la validation des informations recueillies et à la compréhension, par les entreprises, de leurs enjeux ESG.

Les principaux critères et méthodologie d'analyse ESG :

L'analyse des entreprises et des Etats est réalisée à partir de grilles d'évaluation comportant un ensemble de critères extra-financiers pondérés selon leur degré d'importance. La méthodologie utilisée pour sélectionner les critères ESG est commune à tous les fonds.

- Critères et méthodologie d'évaluation ESG des entreprises

Au total **36 critères** ont été définis, qui se répartissent entre **15 critères génériques**, communs à l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et **21 critères spécifiques** propres aux enjeux des différents secteurs.

La première étape de l'analyse consiste à étudier le secteur d'activité de l'entreprise afin d'identifier les risques et opportunités qui lui sont liés.

La seconde consiste à déterminer les pondérations des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en fonction de leur degré d'importance respectif. Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs.

- Critères et méthodologies d'évaluation ESG des Etats

Chaque Etat est analysé sur un ensemble de critères prenant en compte les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). Actuellement, **9 critères ont été définis qui se répartissent entre 97 indicateurs** (méthodologie CARE). Ces 9 critères se répartissent selon 3 classes d'indicateurs :

- 39 indicateurs de **Conformité** : signatures, ratification de chartes, traités, conventions et directives
- 19 indicateurs d'**Actions** : mesures prises, autres que la signature/ratification de traités et conventions
- 38 indicateurs de **Résultats** : mesures sur lesquelles l'Etat n'intervient pas de manière directe.

L'analyse consiste à évaluer les niveaux d'intégration des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques des Etats.

La notation ESG est mise en œuvre selon un processus formalisé, transparent et traçable.

L'analyse aboutit à une notation extra-financière globale de l'émetteur, qui s'échelonne sur une échelle **allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note)**. Il existe ainsi une seule notation pour un même émetteur, dans tout le Groupe Amundi, quel que soit l'univers de référence retenu et indépendamment de la zone de la zone géographique auquel il appartient.

B. Information relative à l'intégration des critères ESG au sein de Société Générale Gestion

L'intégration des critères ESG dans la gestion traditionnelle de Société Générale Gestion est rendue possible par la diffusion, à tous les secteurs de gestion, des notations extra-financières de 5 000 émetteurs établies par Amundi Group. Ces notations sont intégrées dans nos outils de gestion. Tous nos gérants ont ainsi à leur disposition, pour une libre utilisation, non seulement les notes financières et crédit des entreprises, mais également leur évaluation extra-financière.

Dans l'ensemble de sa gestion active⁽¹⁾, Société Générale Gestion applique sur l'ensemble de sa gestion, des règles strictes d'exclusion :

- Pas d'investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo
- Exclusion des entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri
- Exclusion des Etats et des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial⁽²⁾ des Nations Unies
- Exclusion des États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes : crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).

Par ailleurs, Amundi Groupe a pris la décision en 2016 de se désengager des émetteurs réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique. Tous ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

C. La gestion ISR au sein de Société Générale Gestion

Société Générale Gestion gère trois OPC spécifiques ISR (Investissement Socialement Responsable), où sont sélectionnés, au sein des portefeuilles, selon une approche « Best in Class »⁽³⁾, les entreprises et les Etats ayant les meilleures pratiques ESG. Ces OPC sont accessibles à tout souscripteur.

Pour les actions, obligations d'entreprises et titres monétaires :

L'analyse extra-financière identifie au sein de chaque secteur d'activité les entreprises les plus avancées dans leur démarche Environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). L'univers d'investissement éligible correspond aux titres des entreprises notées de A à D.

Pour les obligations d'Etats :

L'analyse extra-financière (Méthodologie CARE) compare les niveaux d'intégration des enjeux du développement durable dans les systèmes institutionnels et politiques publiques. L'univers d'investissement éligible correspond aux dettes des Etats notés de A à D.

Au 31/12/2017, les encours ISR de Société Générale Gestion s'élevaient à 201,97 millions d'euros.

▣ SG Monétaire EONIA ISR (anciennement SG Monétaire Jour ISR)

L'objectif du fonds est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence (l'EONIA), en investissant dans des titres sélectionnés selon des critères « Socialement Responsable ». Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les émetteurs de haute qualité, en tenant compte des critères ESG, en plus de critères financiers traditionnels.

▣ SG Oblig Corporate ISR (nourricier de AMUNDI CREDIT EURO ISR – I)

L'objectif du fonds (identique à celui de l'OPCVM maître) est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer son indice de référence « *Barclays Euro Aggregate Corporate* ». Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations non gouvernementales libellées en euro, en tenant compte des critères ESG, en plus de critères financiers traditionnels.

▣ SG Actions Europe ISR

L'objectif du fonds est d'offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence (DJ Stoxx Large). Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre, dans l'analyse et la sélection des valeurs, des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels.

D. DES REPERES POUR L'EPARGNANT

Le Code de Transparence :

L'ISR n'est pas encadré par un dispositif réglementaire spécifique. Chaque intervenant peut donc en avoir sa propre conception. Afin de permettre aux investisseurs de pouvoir mieux appréhender les critères retenus, ils ont à leur disposition un Code de Transparence.

En effet, l'Association Française de la Gestion financière (AFG), dont Société Générale Gestion est membre, a rendu obligatoire l'adhésion à ce Code de Transparence et une publication spécifique pour tous les fonds ISR gérés par des sociétés de gestion membres de l'AFG. Ce document permet à l'investisseur de prendre connaissance des caractéristiques des produits. Son but est de lui permettre de se décider sur des critères objectifs : philosophie d'investissement ISR du fonds, processus d'analyse ESG, politique d'investissement et les politiques d'engagement et de vote de la société de gestion.

Le reporting financier et les données extra-financières :

Pour permettre aux clients de suivre au mieux l'évolution de leur placement, les sociétés de gestion sont tenues de mettre à disposition, à chaque fin de mois, un reporting financier répertoriant les informations leur permettant de suivre les investissements. Pour les OPC ISR, le reporting financier est complété par des données extra-financières qui permettent à l'investisseur de connaître la note ESG globale du fonds, le détail de la notation par dimension ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance), la notation ESG moyenne du portefeuille et de l'univers d'investissement, etc...

En savoir plus :

. <http://www.afg.asso.fr/>

L'Agence Française de la Gestion Financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers.

. Brochure « ESG & ISR – Amundi , partenaire engagé au sein d'une performance durable », dans laquelle le groupe Amundi détaille son processus d'analyse extra-financière, ses principes de gestion ISR, ainsi que sa gouvernance spécifique.

https://www.amundi.fr/fr_part/Nos-Savoir-Faire/ISR-gestion-solidaire

(1) Gestion active : hors OPCVM indicieux et ETF contraints par leur indice de référence

(2) Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d'"unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels". Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux relatifs au droit de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

(3) « Best in Class » : approche qui consiste à sélectionner au sein de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG.